

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/09/23/2021033407/justel>

Dossier numéro : 2021-09-23/09

Titre

23 SEPTEMBRE 2021. - Arrêté du Gouvernement wallon relatif à l'octroi d'une aide au déménagement, au loyer et à l'installation pour les personnes victimes des inondations du mois de juillet 2021

Source : SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Publication : Moniteur belge du 04-10-2021 page : 105050

Entrée en vigueur : 14-10-2021

Table des matières

[CHAPITRE 1er.](#) - Dispositions générales

Art. 1-6

[CHAPITRE 2.](#) - L'aide au déménagement

Art. 7-8

[CHAPITRE 3.](#) - L'aide au loyer

Art. 9-12

[CHAPITRE 4.](#) - L'aide à l'installation

Art. 13

[CHAPITRE 5.](#) - Modalités d'introduction de la demande

Art. 14

[CHAPITRE 6.](#) - Recours et recouvrement

Art. 15-17

Texte

[CHAPITRE 1er.](#) - Dispositions générales

Article [1er](#). Pour l'application du présent arrêté, il faut entendre par :

1° Administration : le Service public de Wallonie Territoire, Logement, Patrimoine et Energie, Département du Logement;

2° Code : Code wallon de l'Habitation durable;

3° demandeur : la personne physique qui sollicite le bénéfice des avantages prévus par le présent arrêté;

4° Ministre : le Ministre qui a le logement dans ses attributions;

5° revenus : les revenus imposables globalement afférents à l'avant-dernière année précédant la prise en location.